



Plusieurs cas d'accidents du travail à conséquence grave ou mortelle sont survenus depuis quelques années en lien avec le déversement d'enrobés mis en œuvre à la main.

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

La zone arrière d'une benne d'enrobés est potentiellement une zone dangereuse en raison du risque d'ouverture inopinée de la porte arrière lors du levage de la benne (utilisation de matériel inadapté, portes arrière mal verrouillées, ouverture accidentelle,...).



Le risque principal est le risque d'ensevelissement et de brûlures par les enrobés.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS



MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS



INTERDICTION

d'utiliser des camions semi-remorques avec bennes levantes.

D'autres dispositifs techniques permettant de s'affranchir du bennage peuvent être étudiés : notamment les camions-grues équipés d'une benne preneuse, les camions avec des bennes éjectrices ou encore les systèmes de distribution d'enrobé automatiques.



VERROUILLAGE DES PORTES ARRIÈRE DES CAMIONS BENNES



OBLIGATION Mettre en place un système de verrouillage du cadre en au moins 2 points indépendants du décrochage automatique pour utilisation « trappes ».



OBLIGATION Contrôler le bon verrouillage des portes arrière avant le levage de la benne et la manipulation de la trappe charbonnière.



LEVAGE ET DÉCHARGEMENT DE LA BENNE : POSITION DES PERSONNES

Le risque d'ensevelissement est présent lors de l'opération de levage de la benne et lorsque la benne est en position levée (déchargement).

Pour éviter le risque d'ensevelissement :

- 1 **Lors de la phase de levage** : le levage de la benne doit être progressif, sans à-coups et sans personne dans la zone de danger située à l'arrière du camion.
- 2 **Une fois la benne levée et immobilisée** : la trappe charbonnière doit être manœuvrée par le côté du camion, de manière déportée.
- 3 **Les autres personnes présentes sur le chantier** doivent toutes rester à l'extérieur de la zone de danger située à l'arrière du camion.



Pour en savoir plus

Consultez le **Catalogue des solutions techniques pour travailler et circuler en sécurité avec les camions bennes et grues dans les Travaux Publics.**